

COMMISSION PERMANENTE

séance du 29 août 2005

CP 05/08-45

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA
REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS
COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX
HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) FENEYROLS, MEAUZAC, MIRABEL, MONTEILS, PUYCORNET,
SAINT-CLAIR, SAINT-NAUPHARY, VERDUN SUR GARONNE
- 2) SAINT-NAUPHARY,
- 3) VILLEBRUMIER

Rapport de M. le Président :**I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux Communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) GROSSES REPARATIONS : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

* pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

* pour l'extension de mairies :

œ 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

œ 15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

œ 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

œ 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

II - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

*** NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
FENEYROLS Grosses réparations au logement de l'ancienne école de Carrendier	18 750	15 500	3 250	45 %	<u>6 975 €</u>
<p><u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17 juin 2005. En application des dispositions du règlement financier départemental, une 2ème tranche de dépense subventionnable arrêtée à 3 250 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2006.</p>					
MEAUZAC Rénovation des dalles de l'église	5 482	5 482	-	18 %	<u>986 €</u>
<p><u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 4 juillet 2005</p>					
MIRABEL Réfection de la toiture du Presbytère	24 799	15 500	9 299	18 %	<u>2 790 €</u>
<p><u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 6 juillet 2005 En application des dispositions du règlement financier départemental, une 2ème tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 299 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2006.</p>					
MONTEILS Sauvegarde d'un logis	32 300	15 500	16 800	18 %	<u>2 790 €</u>
<p><u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2006.</p>					
PUYCORNET Réfection de la toiture de la mairie	14 777	14 777	-	24%	<u>3 546 €</u>
<p><u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 6 juin 2005</p>					
SAINT-NAUPHARY Aménagement de sanitaires à la salle des fêtes et des sports.	31 000	15 500	15 500	18 %	<u>2 790 €</u>
<p><u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13 juillet 2005. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2006</p>					

2^{ème} TRANCHE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
VERDUN SUR GARONNE Restauration des façades de l'église de Notre Dame	98 048	15 500	-	12%	<u>1 860 €</u>
<p><u>Observation</u> : Dossier examiné par la commission permanente du 18/10/04 qui a accordé à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT 					

• DOSSIER PRESENTE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS GARONNE -QUERCY-GASCOGNE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
SAINT-CLAIR Réhabilitation d'un logement communal situé dans l'ancienne gare	30 279	30 279	-	12 %	<u>3 633 €</u>
<p><u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 1 du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne</p>					

2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES

* NOUVELLE DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
SAINT-NAUPHARY Accès pour les personnes handicapées aux sanitaires de la salle des fêtes et des sports	31 600	17 500	14 100	18 %	<u>3 150 €</u>
<p><u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 6 juillet 2005</p> <p>En application des dispositions du règlement financier départemental, une 2^{ème} tranche de dépense subventionnable arrêtée à 14 100 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2006.</p>					

3) AMENAGEMENT DE MAIRIES

* 2ème TRANCHE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
VILLEBRUMIER Aménagement du secrétariat de la Mairie	41 051	15 500	-	24 %	<u>3 720 €</u>
Observation : Dossier examiné par la Commission Permanente du 14/04/03 qui a accordé à la commune : ☞ une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT ☞ une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					

TOTAL..... 32 240 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204 1437 – sous-fonction 74.

Délibération de programme 2005.....	600 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	566 688 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	32 240 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	598 928 €
Disponible.....	1 072 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 29 août 2005**

CP 05/08-45

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA
REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

- 1) FENEYROLS, MEAUZAC, MIRABEL, MONTEILS, PUYCORNET,
SAINT-CLAIR, SAINT-NAUPHARY, VERDUN SUR GARONNE
- 2) SAINT-NAUPHARY,
- 3) VILLEBRUMIER

—

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de
32 240 €:

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

* nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
FENEYROLS Grosses réparations au logement de l'ancienne école de Carrendier	18 750	15 500	3 250	45 %	<u>6 975 €</u>
<p><u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17 juin 2005. En application des dispositions du règlement financier départemental, une 2ème tranche de dépense subventionnable arrêtée à 3 250 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2006.</p>					
MEAUZAC Rénovation des dalles de l'église	5 482	5 482	-	18 %	<u>986 €</u>
<p><u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 4 juillet 2005</p>					
MIRABEL Réfection de la toiture du Presbytère	24 799	15 500	9 299	18 %	<u>2 790 €</u>
<p><u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 6 juillet 2005 En application des dispositions du règlement financier départemental, une 2ème tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 299 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2006.</p>					
MONTEILS Sauvegarde d'un logis	32 300	15 500	16 800	18 %	<u>2 790 €</u>
<p><u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2006.</p>					
PUYCORNET Réfection de la toiture de la mairie	14 777	14 777	-	24%	<u>3 546 €</u>
<p><u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 6 juin 2005</p>					
SAINT-NAUPHARY Aménagement de sanitaires à la salle des fêtes et des sports.	31 000	15 500	15 500	18 %	<u>2 790 €</u>
<p><u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13 juillet 2005. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2006</p>					

2^{ème} tranche

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
VERDUN SUR GARONNE Restauration des façades de l'église de Notre Dame	98 048	15 500	-	12%	<u>1 860 €</u>
<p><u>Observation</u> : Dossier examiné par la commission permanente du 18/10/04 qui a accordé à la commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT</p>					

- dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne -Quercy-Gascogne

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMEN-TALE
SAINT-CLAIR Réhabilitation d'un logement communal situé dans l'ancienne gare	30 279	30 279	-	12 %	<u>3 633 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 1 du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne					

2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES

* nouvelle demande présentée dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMEN-TALE
SAINT-NAUPHARY Accès pour les personnes handicapées aux sanitaires de la salle des fêtes et des sports	31 600	17 500	14 100	18 %	<u>3 150 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 6 juillet 2005 En application des dispositions du règlement financier départemental, une 2ème tranche de dépense subventionnable arrêtée à 14 100 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2006.					

3) AMENAGEMENT DE MAIRIES

* 2ème tranche

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMEN-TALE
VILLEBRUMIER Aménagement du secrétariat de la Mairie	41 051	15 500	-	24 %	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 14/04/03 qui a accordé à la commune : œ une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT œ une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					

TOTAL..... 32 240 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,